L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

J. F. WE[illegible]SE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 6 DECEMBRE 1861.

C. D. WE[illegible] F. LIMET. [illegible] S. DUFOUR C. HARBY Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans.
VENDREDI MATIN, 6 DECEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On payera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par C. E. Forstall, au coin des rues St-Jean Baptiste et Union.—Le fond d'un magasin de groceries.

Création d'une marine.

L'année dernière, à pareille époque, nous affirmions que la sécession entraînerait fatalement la guerre, et dès que la Louisiane se prononça pour la séparation, nous déclarâmes qu'il n'y avait plus pour tous qu'un seul devoir, celui de se préparer à une défense énergique, car le danger d'une attaque nous paraissait indubitable. Malheureusement on ne crut pas, dans les sphères gouvernementales, à une guerre sérieuse. On traita de vaines menaces les paroles à double sens du message de M. Lincoln et ses proclamations du mois d'avril n'ouvrirent qu'à moitié les yeux des incrédules. Le blocus de trois mille milles de côtes parut absolument ridicule, et il l'était, en effet, avec les moyens insuffisants, dont pouvait disposer, au mois de mai, le gouvernement fédéral. On laissa faire et, peu à peu, au lieu de 26 bâtiments M. Lincoln est arrivé à en employer 200 pour nous enfermer dans un cercle infranchissable.

Bien qu'ayant partagé l'erreur générale sur le rôle que jouerait l'Europe au sujet de ce blocus, nous avons, néanmoins, préconisé, dès le mois de mai, la création d'une marine et la résistance directe au blocus. Il était facile à cette époque d'aller attaquer les croiseurs isolés de Lincoln et de les prendre à l'abordage; on eût par là augmenté nos forces navales aux dépens de celles de l'ennemi, et, à force d'audace, on eût peut-être réussi à lui faire abandonner son entreprise. Quelques achats opportuns de steamers blindés, en Europe, eussent puissamment contribué à obtenir ce résultat. Rien ou presque rien n'a été fait ni par le gouvernement confédéré, ni par les Etats, ni par les particuliers et le blocus tend à devenir de plus en plus hermétique.

Nous ne savons si le Congrès, qui, dans ses premières sessions, s'est montré fort parcimonieux dans ses allocations à la marine, aura changé d'avis et s'il prendra des mesures énergiques pour débarrasser nos côtes, mais nous insisterons pour que la Nouvelle-Orléans prenne en main le soin de ses propres intérêts et fasse par elle-même au moins une partie de la besogne.

Nous avons applaudi à l'action du Conseil de ville, qui a voté un fonds de $500,000 pour la construction de navires de guerre, à la condition que ce fonds serait porté à quinze cent mille piastres par les souscriptions des corporations ou des particuliers. Mais, depuis ce vote, nous n'avons plus entendu parler du projet. La législature, il nous semble, pourrait voter une somme de $500,000 pour la part de l'Etat dans la création d'une marine louisianaise. Ainsi patronée par la ville et l'Etat, l'entreprise aurait plus de chances de réussite. Il serait facile d'obtenir un million de piastres des corporations, des négociants et des plus riches planteurs, et de porter ainsi le capital à deux millions. Avec dix millions de francs, on pourrait acheter en Europe quatre corvettes blindées et armées, et il n'y aurait qu'à envoyer des officiers en prendre possession, former des équipages et les amener à l'embouchure du Mississipi.

Nous pensons qu'il serait impossible de construire à la Nouvelle-Orléans même de grands bâtiments de guerre, dans un délai assez rapproché, et avec économie. Les matériaux et la main d'[illegible], et tout ce qu'on peu[illegible] commandes du gou[illegible] que nous proj[illegible], se contenterait pas [illegible] cents mille piastres, [illegible] pourraient faire en [illegible], soit en steamers de guerre [illegible] marchands, convertiraient amplement [illegible]. Ces steamers devraient être d'un assez faible tirant d'eau pour pouvoir entrer dans le fleuve en tout temps; et ils pourraient, néanmoins, avoir un armement qui leur permît de lutter, avec réussite, contre les frégates fédérales.

Le blocus, depuis le mois de mai, a causé à la Nouvelle-Orléans seule des pertes qu'on peut évaluer à trente ou quarante millions; dans six mois la perte sera double de cette somme. Nos marchands et nos planteurs sont-ils décidés à se laisser ainsi ruiner à la longue? Nos banques se contenteront-elles de l'inactivité à laquelle elles sont réduites sans rien tenter pour sortir d'un pareil état de choses? Telle est la question à résoudre! Laissera-t-on tomber dans l'eau le vote du Conseil de ville ou décidera-t-on de tenter de patience avec les vaisseaux lincolnistes, qui gardent nos portes en nous interdisant de communiquer avec le reste du monde? Il est bien certain que si nous n'essayons pas de les chasser, ils vont, quelque jour, tenter d'entrer chez nous par les portes ou par les fenêtres. Notre opinion est qu'il vaut mieux prendre l'initiative.

SALINES.—Le Times d'Apalachicola dit, en parlant des salines qu'on doit établir dans le voisinage de cette ville:

Les recherches scientifiques de personnes qui ont analysé les eaux du Golfe, ont prouvé qu'il n'y a nulle part sur les côtes de la Floride d'eau salée d'une plus grande densité qu'à l'endroit choisi.

En Louisiane il y a des salines naturelles près du lac Bistenaeu. Sur un espace de plus d'un acre on voit l'eau surgir et former un courant; cette eau est fortement imprégnée de sel comme on peut s'en assurer par le résidu que laisse l'évaporation.

Dans l'Arkansas il y a des salines en pleine exploitation qui alimentent les paroisses du Nord de la Louisiane.

TENNESSEE ORIENTAL.—Une dépêche de Knoxville, reçue hier soir, apporte la nouvelle qu'il y a eu plusieurs escarmouches entre les Lincolnistes et les Confédérés près de Morristown. Le général Carroll est parti de Knoxville avec 1000 hommes pour ce district.

COMPLOT DANS L'ARKANSAS.—Le State Journal, de Little Rock, du 29 novembre, annonce l'arrivée de vingt-sept prisonniers arrêtés dans le comté de Van Buren, sous l'accusation de complot. Ils appartiennent à une société secrète lincolniste qui compte 1700 membres dans tout l'Etat, et qui a ses mots de passe et ses signes de reconnaissance. Le secret a été révélé par un jeune homme qui a été initié sans comprendre le but de l'organisation. Ceux qu'on a arrêtés étaient bien armés et équipés, ce qui fait supposer que leurs complices le sont comme eux. Des mesures énergiques ont été prises par le général Burgevin et le colonel Lewis pour arrêter tous les traîtres.

PROVISIONS.—Nous voyons avec plaisir que les provisions commencent à nous arriver du Kentucky. Hier, le bateau à vapeur Wm M. Morrison a apporté 1387 barils de farine, 286 sacs pommes de terre, 244 boisseaux de blé, 574 sacs maïs, 293 moutons, 53 porcs, en outre, du [illegible], du son, de l'amidon, des pois, du riz, du tabac, des noix, du salpêtre, des cuirs, du cuivre, et des fruits.

Par la voie de Memphis, nous avons également reçu du maïs, du riz, du café, du blé, des chaussures, des pommes de terre, du tabac et autres articles. En outre, 695 [illegible] pour le quartier-maître.

Des bateaux de la côte sont arrivés chargés de sucre et de mélasse.

PAROISSE DES NATCHITOCHES.—Nous lisons dans l'Union:

D'après un contrat passé avec les Etats Confédérés, il sera abattu à Alexandrie, environ 20,000 boeufs, pour être salés et mis en barils. Cette entreprise occupera plus de douze cents ouvriers. On établira aussi une tannerie, ainsi qu'une fabrique de chandelles. Si la ville de Natchitoches avait su conserver sa navigation, c'est chez elle que cette entreprise aurait eu lieu. Mais puisque nous avons causé l'apathie, nous ne pouvons pas récolter la prospérité.

Le même journal nous fait observer qu'en parlant du rôle joué par la Batterie Watson à la bataille de Belmont, nous avons omis de mentionner [illegible] Ernest Norès. Ce jeune [illegible], pris un instant, au [illegible] du combat, le commandement [illegible] et se distingua par [illegible] épreuve.

[illegible] forcément bien des omissions [illegible] serons toujours heureux [illegible] rendre justice à nos braves volontaires.

LE CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.—Le [illegible] du chemin de fer Pontchartrain, vient de déclarer un autre dividende semi-annuel de quatre pour-cent, ce qui fait huit pour cent pour l'année. Eu égard aux circonstances c'est un très beau résultat, et il y a tout lieu d'en féliciter le président de la compagnie, M. J. B. Lanfear, et l'habile administrateur du chemin M. Geo. Pandely.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

(Dépêches de nuit.)

NOUVELLES DU POTOMAC.

Mouvements des Fédéraux.

Richmond, 5 décembre—L'Examiner de ce matin dit qu'une dépêche d'une source digne de foi et reçue dans les cercles officiels porte que la flottille récemment concentrée à Old Point a passé le Potomac, et que sans doute une attaque est projetée contre Evansport et [illegible].

Les correspondants du Picayune, du Delta et du Charleston Courier sont arrivés en ville cet après-midi et ils assurent qu'il n'y a pas probabilité d'un engagement prochain à Manassas.

Nouvelles de Savannah.

Escarmouche du phare de Tybee.

Savannah, 5 décembre—Le Republican d'aujourd'hui dit qu'un détachement de Confédérés a visité l'île Tybee mercredi soir et a brûlé le phare. Les navires fédéraux voyant cela se sont mis à jeter des bombes dans l'île, mais nos hommes sont revenus sans perte. Il y a dans la rade seize ou dix-huit bâtiments qui paraissent être de vieux navires baleiniers.

Congrès.

Richmond, 5 décembre.—Le Congrès s'est réuni à dix heures sous la présidence d'Howell Cobb.

W. M. Cook et Thos W. Freeman, du Missouri, ont pris leurs siéges ainsi que A. B. Bradford qui remplace le juge Clayton, du Mississipi. La séance a été courte.

Du Missouri.

Rolla, 26 novembre—Un détachement d'éclaireurs qui est parti hier matin s'est rendu à cinq milles à l'ouest de la rivière Gasconade et est rentré la nuit dernière, apportant la nouvelle qu'un corps de 20 Hongrois lincolniens se trouvaient à Lebanon, détruisant les propriétés, en général. Le général McCulloch et son armée sont attendus à Lebanon dimanche, prêts à livrer bataille aux Fédéraux.

Les Lincolnistes brûlent les ponts.

Russelville, Ky, 5—Le pont du chemin de fer près de cette ville a été brûlé la nuit dernière par les Lincolnistes. Le pont était gardé par 18 hommes. Un des gardes s'est échappé et rapporte qu'ils ont été attaqués par 50 Lincolnistes qui ont tiré sur eux. A une décharge, il a vu tomber deux hommes au moment où il partait, et il suppose que les autres ont été faits prisonniers. Environ 60 pieds du pont ont été brûlés, mais il sera bientôt réparé.

DE NASHVILLE.

Les volontaires arrivent en masse pour renforcer le général Humphrey Marshall.

Nashville 5—Le juge Moore, de Mount Sterling, Ky, élu membre du Conseil Législatif, est arrivé ici hier, venant directement du quartier général du général Humphrey Marshall.

Il dit que les volontaires arrivent en grand nombre pour renforcer le général Marshall. Ce dernier a commencé un mouvement en avant vers Lexington, avec des troupes amplement suffisantes pour le projet qu'il a en vue.

Le juge Moore rapporte que le colonel John S. Williams est parti, il y a quelques jours, en expédition avec 300 hommes, dans le comté de Letcher, où un lincolniste nommé Vermillion réunissait des provisions pour l'armée de Lincoln. Le colonel Williams a fait prisonnier Vermillion et s'est assuré aussi du produit de 500 porcs. Le juge Moore confirme également la perte considérable déjà annoncée qu'aurait subie le général Nelson à la bataille de Piketon. Nelson, en apprenant que le général Marshall marchait à sa rencontre, s'est enfui de Piketon à la façon de Bull Run.

La fuite a été si précipitée qu'il a perdu 2 pièces de canons et 60 chevaux en traversant la rivière à Piketon. Un grand nombre de maraudeurs Yankees de Paducah et Smithland sont venus à Cumberland depuis quelques jours et ont volé 400 cochons et 30 boeufs appartenant aux partisans du Sud, dans le comté de Caldwell, Ky.

EUROPE.—Parmi les nouvelles apportées par l'Etna, arrivé à New York, le 24 novembre, nous en trouvons d'assez étranges en ce qui concerne la France.

Le budget de cette année présenterait un déficit de quarante mille livres sterling, c'est-à-dire de un milliard de francs. On attribue ce déficit aux dépenses excessives faites pour l'armée, la marine et les travaux publics. Aux dernières élections, les votes dans l'armée ont atteint le chiffre de 392,000 seulement, mais on assure qu'il y a actuellement sous les armes un demi-million d'hommes.

Un changement va être opéré dans la composition du cabinet. On doute que Walewski reste ministre d'état et on croit qu'il sera nommé ambassadeur à Londres. M. Fould a accepté le poste de ministre des finances, mais à la condition expresse qu'il aura le privilége de traiter les affaires avec l'empereur personnellement.

La garnison française de Rome va être renforcée par deux régiments et formera trois divisions. Un journal de Paris assure que le ministre italien Matazzi a obtenu l'intervention de l'empereur pour décider François II à ne pas quitter Rome prochainement. Le général Carbonelli est allé à Caprée présenter une adresse des Napolitains à Garibaldi pour le prier de ne pas quitter l'Italie.

L'Europe présente, en ce moment, des symptômes alarmants. La paix armée continue, mais les préparatifs belliqueux des diverses puissances acquièrent des proportions colossales.

REPRESENTATION DES TABLEAUX VIVANTS.—Si nous pouvions donner un compte-rendu détaillé de la soirée d'hier, nous aurions d'abord à parler du tableau que présentait la salle de l'Opéra. En voyant cette salle pleine jusqu'au comble et M. Eugène Prévost, notre populaire chef d'orchestre, à son poste habituel, nous nous croyions transporté à deux années en arrière, à la soirée d'ouverture du théâtre de la rue Bourbon, et encore l'avantage du nombre des spectateurs resterait, toute comparaison faite, à la soirée d'hier. Les loges depuis les baignoires jusqu'aux secondes n'avaient pu suffire à contenir les dames, et l'on en voyait un grand nombre occuper les stalles de parquet et jusqu'au premier rang des troisièmes. Quant aux messieurs, il y en avait partout où un simple mortel pouvait trouver humainement place; ceux qui n'avaient pu se caser au parquet et au parterre, se tenaient dans les couloirs et derrière les loges, et cinq à six cents, moins favorisés, garnissaient les troisièmes. Le nombre des spectateurs peut être évalué entre deux mille et deux mille cinq cents, et la recette entre quatre et cinq mille piastres.

Voilà des chiffres dont l'éloquence sera appréciée par les braves volontaires du Missouri, au profit desquels a été organisée cette splendide soirée, et ce magnifique résultat récompensera dignement de leurs peines les nobles patriotes qui ont eu l'heureuse idée de cette fête.

L'exécution des différents tableaux a été très satisfaisante depuis le commencement jusqu'à la fin, et la plupart ont produit un effet admirable; aussi les applaudissements de la salle entière ont-ils accueilli les belles et gracieuses volontaires qui ont donné leur concours à cette solennité artistique. Le premier tableau représentait Le mariage de Pocahontas, scène historique des colonies américaines; le second montrait le compositeur Gluck, présentant à la reine Marie-Antoinette une de ses compositions; le sujet du troisième était le Départ de Rebecca; le quatrième tableau représentait les Grecs fugitifs fuyant les massacres des Turcs, enfin le cinquième nous a montré une scène de camp avec feux de nuit, effets de baïonnettes, &c.; la légion française avait fourni un détachement pour figurer dans cette scène.

La seconde partie n'a pas été moins brillante que la première; elle se composait de cinq tableaux; Une scène orientale, les Pêcheurs, Le cousin de la campagne, le songe de Jacob, et Les Etats Confédérés. Ce dernier tableau était d'un effet saisissant. Les Etats représentés par quelques unes de nos plus belles patriotes, formaient une pyramide. La Caroline du Sud, l'état pionnier de la sécession, se tenait au sommet, un drapeau à la main; le Maryland en deuil était agenouillé dans le demi-cercle pour demander assistance; les autres Etats étaient artistement groupés avec des attitudes significatives.

Le succès a été complet; l'honneur en revient aux artistes improvisées et le profit aux bénéficiaires, les troupes du Missouri. Le public avait libéralement répondu à l'appel des dames qui ont organisé la représentation, et il a droit à sa part d'éloges comme il a eu sa part de plaisir en échange de sa contribution. Nous ne devons pas oublier de dire que le directeur de l'Opéra avait mis à la disposition des artistes volontaires non seulement sa salle et son matériel, mais encore les services précieux de son expérience scénique pour l'organisation des tableaux et les répétitions.

En écoutant les ouvertures et les morceaux exécutés par l'orchestre, nous nous sommes aperçu que le maestro était là, et nous avons remercié in petto les yankees qui ont bien voulu ne pas nous le confisquer lorsqu'il a traversé leurs lignes dernièrement.

ALMANACH POUR 1862.—La maison Michon et Schweitzer, rue Royale, No 166, vient de faire imprimer des almanachs pour 1862, calculés pour la Nouvelle-Orléans, et contenant toutes les indications astronomiques utiles.

CONFITURE des Madères—40 caisses assorties à vendre par E. TURPIN, 6déc—6f 69, rue Vieille Levée.

CENT VINGT caisses confitures assorties de Rabbit[?], pêches à l'eau-de-vie [illegible], à vendre par E. TURPIN.

CE QU'A DIT LORD LYONS.—Un correspondant écrit de Washington au Commercial de Cincinnati:

Malgré toutes ses dénégations, Lord Lyons a été assez indiscret pour dire, dans une conversation générale, peu de temps après l'arrestation de Mason et Slidell, que naturellement ils seraient rendus. Comprenant l'effet de ses paroles sur le pays, il a depuis gardé le silence; et il répond à ceux qui l'interrogent qu'il n'a rien à dire jusqu'à ce qu'il ait reçu des instructions.

NOUVELLE VENANT DE LOIN.—Le Sun, de Columbus, Georgie, nous apprend que sur les 500 prisonniers yankees enfermés à la Nouvelle-Orléans il y en 30 qui ont prêté serment et pris du service dans l'armée confédérée.

LE SON DU CANON.—On a entendu la canonnade du fort Pickens à Eufaula, située à 130 milles à vol d'oiseau de la baie de Pensacola. La canonnade de Port Royal a été entendue à Jacksonville et Pilatka en Floride. Cette dernière ville est située à 200,000 en ligne directe de Port Royal.

ENTERREMENT DE FEDERAUX A PICKENS.—Après le bombardement les Fédéraux ont enterré plusieurs des leurs, et on croit, d'après les cérémonies, qu'il y avait deux officiers parmi les morts.

LE SERVAGE EN RUSSIE.—Parmi les nobles russes, il en est qui possèdent de 70,000 à 100,000 serfs. Le comte Scheremetyeff est considéré comme le plus riche boyard de toute la Russie. Il possède 120,000 serfs dont quelques-uns sont riches à millions. Son revenu annuel est évalué à un million et demi de roubles d'argent (6,250,000 francs). Chaque serf paie annuellement à son maître une redevance de 10 à 15 roubles, de sorte que le possesseur de cent mille serfs ne reçoit pas moins de un million de roubles, sans parler des revenus qu'il tire de ses forêts, de ses moulins, de ses manufactures. Le nombre total des serfs en Russie dépasse 23 millions et en portant la valeur de chaque serf à 300 roubles seulement, la perte causée par l'émancipation n'est pas au-dessous de un milliard cent cinquante millions de roubles.

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil de guerre.—Nous apprenons que les ressources militaires et la défense des côtes de l'Etat ont été prises en considération hier matin, au bureau de M. Moore, par un conseil extraordinaire composé des généraux Lovell et Ruggles, du gouverneur, d'un comité du Sénat et de la Chambre des Représentants.

Mme Fanny Sweet.—On nous dit que cette femme dont le nom a figuré dans le journal d'hier, a obtenu, à l'aide de faux prétextes, un passeport anglais pour le Mexique. Il est probable qu'elle se rendra à Vera-Cruz où elle s'embarquera sur le steamer des Indes Occidentales.

M. Stephens fit sa connaissance à l'époque où il habitait la rue Gasquet, en face de sa résidence. Elle lui fit part [illegible] et c'est ainsi que commencèrent les relations dont elle a si bien su profiter.

Lorsqu'elle fut arrêtée, il y a plusieurs mois, pour avoir maltraité la négresse qui est actuellement en prison pour crime d'incendie, M. Stephens lui servit de caution. Ses amis cherchèrent à l'en détourner, mais il répondit qu'il n'avait jamais rien observé d'inconvenant de la part de Mme Sweet et qu'il lui servait de caution parce qu'elle l'avait fait travailler.

Première Cour.—Hamilton Willis, esclave coupable de voies de faits, a été condamné à une semaine de prison.

Catherine et Frederick Gradles, accusés d'avoir offert une résistance illégale à un officier, ont été jugés. Les jurés ont acquitté Catherine; Frederick a été déclaré coupable mais recommandé à la clémence du juge qui l'a condamné à trois jours de prison.

—John Murphy, accusé d'assaut et batterie, s'est reconnu coupable d'assaut.

James Kelly, Henry Gogel et James Kelly, accusés de voies de fait, ont été renvoyés de la plainte. Le ministère public n'a pas trouvé lieu à les poursuivre.

Le faux.—Nous apprenons que dans le courant même du jour où Jos. Dix fut arrêté à la Banque des Citoyens pour avoir présenté un faux check portant le nom de L. Marasmitte, un jeune homme qu'on suppose être lui, présenta à la Banque de la Louisiane un check de cinq piastres ayant la signature contrefaite de M. S. F. Cazenave. Le payeur, M. Rosemond de Armas, s'aperçut de suite du faux et dit au jeune homme de lui emmener le tireur du check. Le jeune homme demanda que le check lui fût rendu, mais le payeur s'y refusa. L'écriture est la même que celle du check présenté à la Banque des Citoyens.

Recorder Gastinel.—Adam Bossier, marchand au marché du Port, a fourni un cautionnement de $250 en attendant qu'il réponde à l'accusation d'obtention d'argent à l'aide de faux prétextes. Il emprunta soixante piastres, le 22 août dernier, à MM. Cornibé & Leblanc, rue de la Vieille Levée, et leur donna un check sur la Banque d'Amérique, mais ne déposa point la somme.

Ellen Norton est accusée d'avoir battu Ann Coffy.

Raymond Trevigne, h. c. l., et Charles Foguet, h. c. l., que Joseph Abeso accusait de l'avoir frappé, ont été condamnés chacun à cinq piastres d'amende et ont dû fournir un cautionnement pour répondre de leur bonne conduite.

Frances Thompson, f. c. l., a été condamnée à dix piastres d'amende pour avoir insulté Sarah Harper.

Mme Michaud, accusée d'avoir insulté Mme Gustave Marcellin, a été acquittée, les officiers n'ayant pu trouver la plaignante.

Enquête.—M. Beach s'est enquis, hier, des faits qui se rattachent à la mort de George Mann[illegible], le petit garçon qui a été renversé et tué, mercredi après-midi, sur le chemin de fer de la rue des Remparts.

Les témoignages ont établi que l'enfant jouait sur la voie et qu'il courait au-devant du wagon; le conducteur arrêta le wagon de suite, mais il était trop tard.

Le verdict a acquitté l'accusé (Mat. Ward) et recommande au Conseil d'adopter une Ordonnance pour punir les enfants qui jouent autour des wagons.

Le petit garçon a été enterré aux frais de la Compagnie. Sa mère est morte et son père est soldat au fort Jackson.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

L'ARCADE SAINT-PAUL—Suite.

Montbarre et l'ambassadeur allaient se retirer avec leur monde, lorsque ce dernier crut entendre un bruit de pas très éloigné et que pouvait seule permettre de percevoir la sonorité de la voûte.

Il communiqua son observation au duc. Celui-ci dit d'écouter. Car, pour lui, il était incapable de rien distinguer dans le bourdonnement du sang qui affluait à son cerveau et le rendait presque fou.

Cependant le bruit de pas devint perceptible pour tout le monde: quelqu'un arrivait sous l'arcade.

Zuniga fit un signe, et l'Espagnol s'avança.

Il restait à connaître si celui qui passait là était le ministre attendu.

L'assassin et un autre homme étaient alors sous cette arche ténébreuse.

A cet instant décisif et enfin arrivé, il se fait un silence dont rien ne peut rendre l'impression froide et poignante.

Le retentissement des pas de celui qui vient et de l'Espagnol qui va à lui s'élèvent ensemble une minute.... l'ouïe subtile et tendue les suit.... puis tous deux s'arrêtent.

On entend vaguement une voix à l'accent espagnol dire d'un ton d'interrogation:

—Monseigneur le duc de Sully?

Une autre voix, dont les sons parviennent à peine, répond:

—C'est moi. Tu as dit qu'un complot me serait révélé. Parle!

Une [illegible] en espagnol, et qui a quelque chose d'un cri sauvage, résonne sourdement.

Puis la chute d'un corps qui tombe sur le pavé retentit. Ce bruit répercuté par la voûte, est plus saisissable, plus développé; et c'est bien l'avertissement de la mort qui a frappé.

Dans le silence qui succède, on entend un gémissement.... ce dernier cri faible et déchirant d'un corps qui rend l'âme à Dieu.

Montbarre et Zuniga se précipitent sous l'arcade.

Dans ce sombre conduit, le regard fait à l'obscurité distingue vaguement les objets à la teinte blanchâtre qui pénètre par les deux entrées des extrémités.

Montbarre ne faiblit pas devant un succès fait pour l'étourdir de joie, de terreur; au contraire, il a repris son sang froid, sa force d'âme.

Il a le courage de regarder de près la victime. Se penchant devant le ministre assassiné, il lui semble, malgré l'ombre, reconnaître sa stature, la forme habituelle de son manteau; il croit même faiblement distinguer quelques teintes qui révèlent la chevelure, la barbe grise de cet homme qui a vieilli dans de glorieux travaux...... Il peut s'enivrer de son triomphe.

—Maintenant, s'écrie-t-il, à la seconde partie de notre tâche!

Alors il s'accroupit sur le pavé et il va tenter d'enlever le corps.

Mais à cet instant, des voix et des frôlements d'armes résonnent bruyamment. Il vient de se jeter sous l'arcade des hommes qu'on ne peut distinguer ni compter, mais qui assurément appartiennent à la maison du ministre.

Le premier bruit de leur approche répand un frisson de glace dans le sein des meurtriers.

Zuniga tire un son aigu d'un sifflet.

Ses valets accourent. En quelques secondes, il les a fait ranger devant le groupe que forment autour du corps étendu sur le pavé, Montbarre blotti près lui, Zuniga et l'Espagnol debout et immobile, et il les a mis en face des adversaires qui approchent.

Un cliquetis de fer résonne.

Il se tait, il reprend, il s'éloigne, se rapproche, il fait entendre ses grincements aigus, ses chocs plus violents, ses mouvements saccadés, dont chacun fait couler le sang.... Bruit saisissant, où se joue l'existence des deux hauts personnages présents.... organe suprême de la destinée qui va se prononcer.

Le bruit pourtant devient plus incertain, puis il se perd à demi.... peut être parce qu'il s'éloigne sous la voûte.... peut être parce qu'il ne peut plus parvenir dans des cerveaux égarés par l'effroi.

Cependant Montbarre a toujours quelques minutes à lui.

Il agit.

Resté à genoux, il se replie sur lui-même, avec une force de muscles peu commune, et que centuple encore l'imminence du moment, il saisit le corps renversé par dessous les deux bras, il le soulève et le charge sur ses robustes épaules, puis il se redresse et s'achemine sous la voûte.

Il atteint l'issue; il marche encore pendant quelque cent pas sur la grève: il atteint le pavillon, la porte s'entr'ouvre devant lui: il pénètre dans ce lieu d'horrible asile, où il va déposer son fardeau.

Zuniga l'a suivi jusqu'à moitié chemin: il le suit encore du regard; il voit la porte se refermer sur le meurtrier et sur le mort illustre qu'elle va soustraire à tous les regards.

Il revient alors vers l'entrée de l'arcade.

Plus rien sous la voûte. Zuniga pense que ses valets ont repoussé les gens de l'Arsenal jusqu'à la rue Saint-Paul. Il se dirige sur la grève vers l'ouverture de cette rue. En effet, dans sa profondeur un tourbillon qu'il aperçoit lui apprend que ses gens, avançant toujours, renversent ou dispersent victorieusement leurs adversaires.

Peu d'instants s'écoulent encore, et il voit revenir ses valets qui ont débarrassé le terrain de tous les assaillants.

Alors cet odieux ambassadeur d'Espagne se retire à grands pas avec son valet assassin et ses misérables sicaires.

XIII

DEVOUEMENT—Suite.

Dans le pavillon, refuge des meurtriers, on n'avait pas encore osé montrer de la lumière.

En ce moment, l'intérieur de la chambre placée au centre enfermait dans son obscurité un lugubre tableau. Il faudrait, pour le rendre, les couleurs de ces peintures d'école espagnole, où, dans des teintes complètement ténébreuses, se détachent pourtant des figures terribles, des scènes de sang.

Le mort est étendu sur la dalle de marbre; son corps couvre le sol à quelques pas en avant du balcon.

Dominique.... nous le nommons de son véritable nom dans cette solitude.... Dominique, qui a déposé là son fardeau, est resté au fond de la chambre, du côté de l'entrée.

Immobile et les bras croisés, après les forces surhumaines qu'il vient de déployer, forces d'âme et de corps prodiguées en quelques instants, il se repose de son crime, de sa terreur, de sa fatigue; et dans ce repos, tant la réaction se fait sentir, il semble comme pétrifié.

Lucia, de l'autre côté de la chambre, est debout entre le balcon et le corps de la victime.

Vêtue de soie claire, les traits couverts d'une pâleur profonde, sa figure est ce qui se détache le mieux dans ce cadre sombre. Et comme on ne peut l'entrevoir sans qu'il apparaisse quelque chose de sa splendide beauté, elle semble bien là l'ange des enfers planant sur le crime.

La richesse des lambris, les draperies, les ornements qui les couvrent se perdent entièrement dans l'ombre; l'intérieur paraît uniformément revêtu d'une tenture noire.

Le sang de la victime coule encore de la large plaie en filets qui vont serpenter sur le marbre; puis il se coagule et tombe goutte à goutte.... C'est le sang qui marque les secondes, qui mesure le temps dans cette horrible enceinte.

Quelques moments s'écoulent dans cette immobilité.

Puis Dominique, pour observer ce qui peut se passer au dehors après l'attentat accompli, quitte la chambre, et s'approche d'une meurtrière du vieux bâtiment qui s'ouvre du côté de la ville.

Il ne peut rien apercevoir que de loin et dans les intervalles des murailles.

Mais il distingue, courant devant les masures de ce tortueux quartier, glissant devant les ouvertures de ses étroites rues, une foule de lueurs jetées par des flambeaux de résine agités.

Les gens qui se tenaient derrière le ministre, repoussés par les valets de l'ambassade, sont allés donner l'alarme à l'Arsenal, on vient en nombre visiter cet espace, théâtre du meurtre.

Ces lumières pointent de tout côté à la fois, se perdent sous la voûte de l'arcade Saint-Paul, puis reparaissent aux extrémités. Leurs mouvements incertains, agités, peignent l'anxiété de ceux qui se livrent à une recherche vaine.

Au bout de quelques moments, les flambeaux s'éteignent peu à peu ou se retirent lentement par la rue du Lion, et vont s'effacer dans la direction de l'hôtel du ministre.

L'obscurité règne de nouveau dans toute l'étendue de ce quartier.

Dominique, alors rassuré contre toute investigation qui viendrait jusqu'à lui, rentre dans la chambre du centre.

La solitude, attestée par la nuit complète qui plane sur le rivage, le rend bien fort dans son pavillon, le garantit, le fortifie de toute sorte.

Les sens tendus peuvent maintenant se reposer de percer les ombres, d'observer, d'écouter.

On entend seulement au dessous du balcon un faible clapotement de l'eau sur le gravier. Mais il ne peut être causé que par quelque barque amarrée là et que le vent balance.

Après un moment donné encore à ces garanties de sécurité, Dominique pense pouvoir prendre enfin de la lumière pour contempler son oeuvre, pour voir, dans la mort où il est plongé, celui dont le trépas lui assure une révolution pour le lendemain, ce poste éminent pour le jour qui suivra, ce pouvoir immense pour l'avenir.

Il prend une pierre à fusil, il fait du feu et allume une lampe.

Mais cette lampe, posée sur une console à proximité du balcon, commence à peine à développer sa flamme, à éclairer encore qu'un étroit rayon autour d'elle.

En cet instant, Lucia, placée, comme nous l'avons dit, vers la fenêtre, voit la pâle clarté nocturne qui pénétrait par cette ouverture disparaître tout à coup. Quelque objet étranger la voile.

Elle regarde.

Son âme terrifiée l'éclaire encore plus que son regard.... elle voit.... elle voit de tous ses yeux Georges de Rosny devant elle.

Il a le pied posé sur l'appui du balcon, la main crispée à sa balustrade, le regard plongé dans la chambre où les rayons de la lampe s'étendent sur le cadavre.

Une exclamation stridente éclate.

Puis ces paroles de Georges la suivent:

—Ah! je connais ton âme maintenant, Lucia. Tu es bien la fille de Satan!

Les yeux noirs de Lucia, ces yeux qui sont le gage de sa nature infernale, lancent un éclair. Elle s'écrie:

—Il sait tout.... lui.... Georges!......

Au premier mot elle a jeté la main au pistolet passé à sa ceinture; au dernier, l'arme à feu est pointée sur la poitrine de Georges...... elle éclate.... Georges, frappé de mort, est lancé au sein de l'eau.

Lucia reste roide et froide dans la pose qu'elle a prise, sans conscience encore de ce qu'elle vient de faire, semblable à ces morts qui restent un moment debout après qu'une balle les a tués.

Puis elle tombe renversée sur un siége, bien réellement anéantie, frappée au coeur, et perdue en même temps que celui qu'elle aime.

Dominique, si fort, si puissant, a tremblé pourtant pendant quelques minutes; ce nouveau meurtre, qui n'était pas prévu, l'a terrifié et glacé de l'horreur qu'il appesantit autour de lui.

Mais il voit le danger qui a tout à coup surgi, s'effacer aussi vite, et un crime de plus, le fils assassiné après le père, lui semble à peine compter dans l'accomplissement de ses desseins.

L'oeil tourné vers l'espace où gronde la Seine, il s'écrie seulement:

—Mort de mon âme! qu'il faut de terribles sacrifices pour arriver à ses fins!

Puis d'un mouvement enivré, fiévreux, il prend la lampe et vient la poser à terre, près du front du mort.

S'accroupissant sur le marbre, il s'approche, il regarde.

Oh! qui pourrait rendre en ce moment l'expression de cette forte et majestueuse figure de Dominique! Ses traits pâlissent, se bouleversent; son front se sillonne de rides effrayantes, son oeil sombre semble rentrer dans l'orbite, tout son visage s'altère, se creuse, comme dans l'instant où l'homme sent tomber sur lui un arrêt mortel.

Celui qu'il a tué n'est pas le duc de Sully. Tout ce qu'il a fait, il l'a fait en vain. Il retombe de son haut dans l'existence passée de regrets dévorants, d'éternelle envie. Dominique se voit déjoué, maudit dans toutes ses tentatives; et celle-là était la dernière, et il n'a plus rien à espérer!

Il reprend la lampe et se relève dans un indicible désespoir.

Brisé dans tout son être, il s'appuie sur la console où il a remis la lumière, et regarde en lui, autour de lui. Il souffre le martyre, et sa fille, sa Lucia, le seul être aimé sur la terre, est près de lui, sans mouvement, anéantie. Quinze années de travaux ténébreux, d'intrigues, de complots, de machinations sourdes repassent devant ses yeux, et après cela, il n'a abouti qu'à une déception terrible. Il souffre les tourments de l'enfer..... et sa fille, frappée au coeur, est là, pâle et inanimée!

Quelques moments de cette nuit.... de cette nuit créée par l'altier assassin s'écoulent dans une telle méditation.

Mais le regard errant de Dominique est venu tomber sur le cadavre gisant à ses pieds.

Il voit un papier qui, en sortant un peu de ses vêtements, se détache sur leur couleur brune.

Il tire ce feuillet, le déplie et y lit ces mots:

"L'Espagnol, cet affreux valet de l'ambassadeur ennemi de la France, me prenant dans la nuit pour monseigneur le duc de Sully, mon maître, m'a offert de révéler un complot tramé contre la vie du roi, en désignant l'endroit où il faudrait aller l'entendre. Je ne dois pas négliger cet avis, dans l'intérêt du roi; je ne dois pas le transmettre à mon maître, dans l'intérêt de sa vie, qu'il exposerait pour cette cause. J'irai à sa place au lieu désigné. Si la révélation est sincère, je puis comme lui la faire servir au salut du prince; si c'est un piége, j'y mourrai à la place de mon maître.

"Je serai donc à onze heures sous l'arcade Saint Paul. Des amis qui m'attendront à quelques pas en arrière, viendront peut être, en cas de danger, assez tôt pour me défendre...... C'est tout ce que je puis faire pour moi...... le reste en est au ciel.

"Au moment de sortir, je mets ce papier sur moi, afin que, si je succombe, on connaisse la cause de ma mort.

"MORLAIX, écuyer."

Devant ce dévouement.... puissance suprême de la vertu!.... la paupière de Dominique se mouille de larmes; une minute, il s'oublie lui-même.... on pourrait entendre ces paroles balbutiées, frémissantes, sortir de sa poitrine oppressée:

—Il se nomme Morlaix!.... Je reconnais cette figure à présent.... c'est l'écuyer qui était toujours devant le ministre au combat de la place de Grève. Homme de peuple, lui, il meurt dans la foi de son âme noble et généreuse.... Et voilà celui que les nobles méprisent: il se nomme Morlaix!.... Oh! malheur!.. je valais encore besoin d'un tel regret pour cette horrible nuit!....

Il regarde au dehors; l'obscurité est encore profonde.

Il frappe du pied sur la dalle pour appeler le page muet qui est à l'étage inférieur.

Puis il replace le papier dans les vêtements du mort en disant:

Morlaix, tu ne seras pas privé de la reconnaissance de ton maître. Simple vertu, tu recevras ton humble gloire.

Et, aidé du jeune gardien de la tour, qui est monté, il enlève le corps de l'écuyer; il va le déposer sous l'arcade, où au matin viendront sûrement les gens de l'Arsenal.

Ainsi ce féroce Dominique, accomplit un acte de sa vie un acte d'humanité, lorsqu'il le trouva juste.

Remonté dans le pavillon au bout de quelques minutes, il y trouve Lucia toujours étendue sans connaissance, dans sa pose roide et glacée.

—Oh! dit-il en élevant la main dans un geste solennel, pour rester la fille de Satan, elle aurait dû ne pas aimer!

A continuer. CLEMENCE ROBERT.

Marié à l'Eglise St-Ferdinand, 3me District, ANTONIO BASTISTELLA, de Rovigno, Autriche, à Mlle BARBARA BERGER, de Baden.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi soir, 4 décembre.

COTON—Aucune transaction. Les qualités demandées ne se trouvent point sur place.

TABAC—Aucune vente n'a été annoncée.

SUCRE—L'approvisionnement diminue et les prix sont plus fermes, sans variations importantes. Environ 600 boucauts ont été vendus à 2 @ 2½ cts Ordinaire; fair à fully fair, 2⅞ @ 3⅛ cts; prime à [illegible]; jaune clarifié, 4⅛ [illegible] cts; blanc clarifié, [illegible] et 9 @ 10 cts le blanc de choix séché en [illegible].

MELASSE—Bonne demande. Environ 4000 barils à des prix plus pleins. Inférieure, 15 cts; Fermentée, 16 cts; prime à choix 17 @ 18 cts. 1000 demi-barils à 20 @ 21 et 22 cts le prime à choix. Un lot de premier choix a rapporté 23 cts.

FARINE—156 barils à $9 21 le fine, $10 37½ le nos marqués et $10 50 la superfine, 2 et barils de low extra à $11 50 et 100 sacs de superfine à $10 50 le baril.

MAIS—200 sacs de blanc et de mélangé à 85 cts le boisseau.

SON—100 sacs à $2 les 100 livres.

BOEUF—Le mess se vend $25 @ $30, suivant la qualité.

BACON—Les jambons passés au sucre se détaillent à 20 @ 30 cts la livre. Première main, 25 cts la livre.

WHISKY—Le rectifié se détaille à $1 10 @ $1 15 le gallon, ce qui est une hausse.

GRAISSE—Le prime en barillet se détaille à 20 @ 30 cts la livre.

PORC—Le mess se détaille lentement à $45 le baril.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 6 décembre 1861.

Arrivé hier: 382 boeufs du Texas, 63 porcs, 274 moutons 162 veaux. Le montant du stock vendu est de 228 boeufs du Texas, 17 porcs, 80 veaux. A vendre sur place: 382 boeufs du Texas, 132 porcs, 314 moutons, et 176 veaux. Nous cotons:

Boeufs de l'Ouest, 1re qualité	— — @ — —
" " 2de qualité	— — @ — —
Boeufs du Texas, 1re qualité par tête	30 00 @ 50 00
" 2e " "	20 00 @ 30 00
Porcs, 1re qualité	10 00 @ 13 00
" 2de qualité	— — @ 8
Moutons 1re qualité, par tête	4 00 @ 5 00
do 2de qualité	— — @ 3 00
Vaches laitières, par tête 1re qualité	— 00 @ — 00
" 2de "	— 00 @ — 00
Veaux 1re qualité "	8 00 @ 11 00

Consulat Général Mexicain.

Nouvelle Orléans, Exchange Alley, No 43.

CE Consulat est notifié par les dépêches officielles reçues du Mexique, que le gouvernement de la République ayant été informé de la mort du dernier consul général F. Raibaud, décida, vu les circonstances, de confirmer le soussigné dans la charge de ce consulat général comme Secrétaire investi des fonctions consulaires et que son exercice seul sera admis et ses actes approuvés.

Ce 5 décembre 1861.

Commandant de Bataillon F. RUIZ, Secrétaire.

6 déc—3

[illegible]

Le Suprême Conseil des Souv∴ Gr∴ Insp∴ du Rite A∴ & A∴ Ecossais pour l'Etat Souverain et Indépendant de la Louisiane, se réunira dimanche prochain 8 du courant, à dix heures précises du matin, dans le temple maçon[nique], au coin de la rue St Louis, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse.

Tous les membres actifs du Sup∴ Cons∴ sont priés d'assister à cette réunion, sans autre invitation que celle-ci.

Par ordre du T∴ Ill∴ F∴ James Foulhouze S∴ F∴ S∴ Grand Commandeur.

LOUIS DUFAU, 33ème Grand Secrétaire

5 déc—2

Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain.

Avis aux Actionnaires.

A une Assemblée qui a eu lieu aujourd'hui, les Directeurs ont déclaré un dividende semi-annuel de 4 pour cent sur le capital, lequel dividende provient des bénéfices du chemin et sera payé aux actionnaires le ou après le lundi 16 du courant.

ALFRED BOURGES, Secrétaire.

5déc—au 31 déc

RONDEAU DES ZOU! ZOU!

LE public est notifié que Mr Auguste Davis fait imprimer "le Rondeau des Zou' Zou" arrangé pour le chant avec accompagnement de piano. Samedi, le 14, il sera vendu au profit des volontaires du Missouri, et déposé le montant à monsieur Benoist, Schaw & Co.

Nlle-Orléans, le 5 décembre 1861. 6déc—2f

Loterie de Lots Gratuits.

LES différents comités à l'Hôtel St-Louis prient les habitants de la Nlle-Orléans et de l'Etat, d'envoyer le plus tôt possible, de manière à ce qu'ils puissent être classés étiquetés et arrangés dans le plus bref délai afin d'éviter une accumulation de travail au dernier moment.

6déc—4f

COAL. LES soussignés offrent à vendre du charbon de Pittsburgh en lot de 1 à 5 barils. PAUL JUGE & FABRY, 43, Vieille Levée. 6déc

BIERE d'Ecosse—30 barriques bière forte de Tennent en demi-bouteilles, en magasin et à vendre HENRY VALETON & CO, 27, 29 et 31, Bienville

VINS de Bordeaux—30 caisses grand vin Chateau Haut Brion Eugène Larrieu, 15 caisses Chateau Léoville Larronde frères, 10 caisses grand vin Chateau Margaux Sucher fils, 20 caisses vin blanc supérieur [illegible] Sauternes en grandes et demi bouteilles, 100 caisses vin bleu de [illegible]. En magasin et à vendre par HENRY VALETON & CO, 27, 29 et 31, Bienville

LIQUEURS, &c.—30 caisses curaçao et marasquino, 20 caisses liqueurs assorties, extra fines, [illegible], 100 paniers anisette superfine, [illegible] eau-de-vie de Dantzick, 10 caisses crème de Noilly, 50 caisses eau de noix, eau verte, Raspail et punch au rhum, 20 paniers guignolet d'Angers. En magasin et à vendre par HENRY VALETON & CO, 27, 29 et 31, Bienville

DIVERS—300 caisses olives, câpres et anchois sardines, 10 caisses olives farcies, 100 caisses eau de fleur d'oranger, 100 caisses muscat Frontignan, en magasin et à vendre HENRY VALETON & CO, 27, 29 et 31, Bienville

AVIS

Aux connaisseurs longtemps privés.

A vendre par O. A. BELOT,

SEPT MILLE SIX CENTS cigares des marques les plus recherchées, telles que:

10,000 Londres Cubanas, 10,600 Imperiales Cubanas, 10,700 Ingenuidad, 10,000 Cervantes, 3,000 Intimidad; 10,000 [illegible], 2,700 Régalia Britanica, 1,700 [illegible], 500 Conchitas, 10,000 Breves Intimidad

O. A. BELOT, offre en vente, 200,000 cigares [illegible]

Magasin rue Claiborne et Ste-Anne. 5 déc—1m

Société.

LES soussignés ont formé ce jour une société sous le nom de Queyrouze Bros, et continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison Queyrouze Langsdorf et au même local.

LEON QUEYROUZE, PAUL QUEYROUZE, Nos 8, 10, 12 et 14, rue St-Louis.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1861. 5déc—6f

Aux Volontaires Français.

LE soussigné a l'honneur de prévenir les membres du Régiment et autres Compagnies, qu'il vient de se procurer une grande quantité de vareuses bleues et qu'il est prêt à les livrer à raison de $1 pièce.

Il tient aussi à leurs dispositions une grande quantité de guêtres à 75 cts la paire et du cordonnet pour pantalon. CHARLES LEVY.

5déc—3 71, rue Dumaine entre Royale et Bourbon

AVIS.

L'ESPACE à Odd Fellows Hall étant trop restreint pour le nombre de personnes qui doivent chanter le STABAT MATER, les Directrices se sont décidées à donner le concert au théâtre de l'Opéra, dont la Direction a bien voulu obligeamment offrir l'usage. Les prix sont fixés comme suit: premières et secondes, loges grillées et parquets $1 50; troisièmes, 75 cents et quatrièmes cinquante cents. Les billets qui ont été déjà émis seront changés au contrôle du théâtre de l'Opéra ou le montant en sera rendu aux acheteurs. On annoncera l'ouverture du contrôle. 4 déc—3f

Dames de la Providence.

LA fête patronale des Dames de la Providence sera célébrée, DIMANCHE, 8 du courant, à la Cathédrale. Le sermon sera prononcé par le Rév. Abbé Perché. Il sera fait pendant la grand'messe une quête au profit de l'Asile des veuves et vieillards indigents.

4déc—4f

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 6 janvier 1862, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 15½, rue Baronne.

CHARLES D. ELDER, Secrétaire. 4 déc—au 6 janv

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du lac Pontchartrain.

Nlle Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI 6 janvier 1862, de 10 heures du matin, à midi et quart, au bureau No 15½ rue Baronne.

CHARLES D. ELDER, Secrétaire. 4 déc—au 6 janv

BANQUE D'AMERIQUE.

Nlle Orléans, 2 décembre 1861.

LES actionnaires sont prévenus que l'impôt de guerre sur le capital de cette Banque sera payé par la corporation et qu'ils sont conséquemment exempts individuellement de payer la dite taxe.

4 déc—3 AM. FORTIER, caissier.

AVIS.

LES soussignés n'ont point autorisé l'usage de leurs noms en opposition aux directeurs actuels de la Banque du Canal.

M. O. H. NORTON, J. H. STAUFFER, GEO. W. WEST. 4 déc—2f

VIN MUSCAT—48 caisses vieux Muscat, à vendre par LOUIS P. [illegible], 58, rue Toulouse

BATISSES FONTALBA, A louer.

Boutiques et magasins faisant face à la Place Jackson. S'adresser à H. PEYCHAUD, Au bureau de la Compagnie d'Assurance de Mechanics' & Traders, Exchange Alley.

Aux Pharmaciens et aux Teinturiers.

LE soussigné vient de recevoir et vendra, au plus bas prix du marché, un assortiment de médicaments et drogues de teintureries, tels que: [illegible], Crême de tartre, Camphre, Potasse bichromate, Potasse chromate, [illegible], Alun, Acide tartrique, Lessive concentrée, [illegible], Carbonate d'ammoniaque, &c., &c., &c.

F. [illegible], Pharmacien, [illegible] Poydras et Baronne.

Bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle Orléans, 16 novembre 1861.

Les réparations sur le chemin de fer "Western et Atlantic" étant achevées, nous sommes prêts à recevoir et expédier le fret pour la Georgie et la Caroline du Sud. 19 nov

Vraies Truffes de Périgord

A VENDRE en quarts et demi boîtes, [illegible] Rue de Chartres No [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLEANS.

QU'IL soit connu que les soussignés S. G. [illegible], M. Popovich, G. Morin, G. Sever, T. Cistcovich, A. Cistcovich, G. Radovich, G. Ghirro, G. Giurich, N. Visovich, G. Morgan, G. Giurich, G. Busdina, A. Ornich, N. Marovich, G. Petrovich, etc., etc., désirant former une corporation et corps politique pour le but charitable ci-après indiqué, conformément et en vertu de l'acte de la législature, approuvé le 14 mars 1855, et ayant pour titre "un acte pour l'organisation de corporations dans un but littéraire, scientifique, religieux et charitable" adoptent par ces présentes les articles suivants, et adoptent de se lier par lesdits articles:—

Article premier.—La corporation portera le nom de SOCIETE SLAVONIENNE de Bienfaisance et de Secours mutuels de la Nouvelle-Orléans.

Elle aura un sceau qu'elle détruira, altérera ou changera à son gré. Elle fera tous les règlements et statuts qui seront nécessaires à sa bonne administration. Elle aura le droit de poursuivre en justice et pourra être poursuivie. Elle pourra posséder en commun des propriétés mobilières et immobilières, avoir un trésor commun, recevoir donation et héritage, contracter en son propre nom, vendre, acheter, aliéner et hypothéquer, le tout conformément aux provisions et articles de l'acte de la législature, approuvé le 14 mars 1855.

Article second.—L'association a pour but et objet de mettre en pratique parmi ses membres les principes de philanthropie, et d'y faire régner l'harmonie, la bienveillance et la fraternité, qui font que des hommes libres s'entr'aident.

Article troisième.—La corporation aura son domicile légal dans la ville de la Nouvelle Orléans;

Article quatrième.—Les officiers de la corporation consisteront en un Président, un Vice-Président, un Trésorier et un Secrétaire qui seront élus en conformité des règlements particuliers de la Société;

Article cinquième.—Les citations adressées à la corporation devront être servies au Président;

Article sixième.—L'existence légale de la corporation sera de vingt-cinq ans.

Nouvelle-Orléans, le 2 décembre 1861.

Suivent les signatures.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.

Je, Mortimer M. Reynolds, avocat de district pro. tem., certifie que l'acte ci-dessus d'incorporation qui est conforme aux réquisitions et prescriptions de l'acte de la législature, intitulé "acte pourvoyant à l'organisation de corporations ayant un but littéraire, scientifique, religieux et charitable dans cet Etat," approuvé le 14 mars 1855, j'approuve l'objet, les articles et les conditions que renferme le dit acte.

4 décembre 1861.

M. M. REYNOLDS, Avocat de district pro. tem., agissant en l'absence de C. H. Bradford.

5déc—3f C. H. BRADFORD.

Compagnie de Chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à la charte, la première élection annuelle de douze directeurs de cette Compagnie, pour douze mois, aura lieu au bureau de la Compagnie, le troisième lundi de décembre, 16 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

5déc—au 16 WM P. SINNOTT, secrétaire.

COMPAGNIE DE Fabrique de cuir de la Confédération.

LE 28 novembre, les actionnaires se sont réunis et ont élu les directeurs suivants: William Henderson, Harmon Doane, Wm H. Letchford, David H. Taylor, E. T. Parker.

Lundi, 2 du courant, les Directeurs ont élu les officiers suivants: Wm Henderson, président, Mark Walton, secrétaire et trésorier, Jonathan D. Karr, surintendant.

Nlle-Orléans, 4 décembre 1861. 5 déc—1m

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale de BRADBURY & NAUTRE ayant pour but, la manufacture d'Huile de graine de coton, dans la ville de la Nlle-Orléans, laquelle manufacture sera connue sous le nom de CRESCENT COTTON SEED OIL FACTORY, appert acte passé devant Edward Barnett, notaire public.

C. W. BRADBURY, B. NAUTRE. 5 déc—10t

ON demande un homme d'expérience dans la manufacture de CHANDELLES DE SUIF, pour un établissement prêt à commencer. S'adresser à la boîte No 2,188, bureau de la poste. 5 déc—3t

Olives et Capres.

75 caisses olives verdalles. 75 caisses câpres, à vendre par A. CARRIERE & CO. 37, Vieille Levée. 5déc—3f

AVIS.

LES marchands de tout genre, les modistes, &c. &c., sont prévenus de ne rien vendre à crédit à Mme Amélie Peychaud, née LaBarrondière, aucun compte fait par elle ne sera payé par le soussigné, sous quelque allégation que ce soit. A. A. PEYCHAUD. 4 déc—6

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Collège commercial de Dolbear a été transporté dans la rue du Canal, No 174, entre les rues Baronne et Philippa. Il a des salles pour dames, les commerçants et les jeunes gens. L'écriture, les mathématiques les langues anciennes et modernes, la tenue des livres, &c, sont enseignées par d'habiles professeurs. Les dames et les messieurs sont invités à venir visiter l'établissement. Le magasin No 174, rue du Canal, est à louer à bon marché. RUFUS DOLBEAR, Président. 4 déc—3t

Bureau de la Compagnie de Manufacture de Souliers du Sud, RUE St-CHARLES, No 22.

Nlle-Orléans, 3 décembre 1861.

LE 2 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été Résolu que deux mille piastres du gain de cette Compagnie soient employées comme suit:

$250 au Marché Gratuit de la Nouvelle-Orléans
250 à l'Asile des Orphelins du Troisième District.
300 à l'Armée du Missouri.
300 à l'Armée du Kentucky
400 à l'Hôpital des Soldats à Nashville
400 à l'Hôpital de la Louisiane, à Richmond

4 déc—3 GEO H ROZET, secrétaire

La Malle Etrangère de Cuba se ferme le 9 décembre, à 3 heures.

LES lettres par cette malle seront [illegible] pour le Mexique, Cuba les Indes Occidentales, l'Europe, seront reçues au bureau du soussigné, rue de la Douane, No 21, jusqu'au lundi 9 décembre, à 3 heures. Le porteur spécial de la malle partira le lundi matin.

Les lettres ouvertes pour une partie quelconque des Etats-Unis seront reçues par le Maître de Poste, pour être examinées, cachetées et transmises par cette malle.

ANT. COSTA. Nlle-Orléans, 30 novembre 1861 3nov—6

Magasins de Meubles de seconde main.

Rue de la Douane, No 138.

LE soussigné donne de bons prix des meubles, de pianos, de tapis, &c., de seconde main, en lots ou autrement.

Il vend, les échange, les répare et accepte promptement les commandes. S. F. CABANAVE. 3 déc—1m

AVIS.

ON achète du VIEIL OR, du vieil argent et des diamants, à des prix raisonnables; on prête également de l'argent sur les propriétés foncières et les meubles et on achète des monnaies d'or et d'[illegible].

Bureau de prêts du Sud, 16 nov—1m Rue de la Douane, No 82.

AVIS.

DEUX certificats de dépôt émis par la Banque de la Louisiane, l'un de deux mille cinq cents piastres, No 3301, et l'autre de deux mille trois cent huit piastres et trente-huit cents, No 3302, tous deux datés du 20 juin 1861 et payables à l'ordre de S. G. Cole, ont été perdus ou volés. Ils furent mis à la poste, le 26 juin 1861, par Ingram & Keith, adressés à S. G. Cole, Villa de Mier, République du Mexique, mais n'arrivèrent pas à leur destination, et on n'en a plus entendu parler. On est prévenu de ne pas prendre ou négocier lesdits certificats de dépôt, attendu que le paiement en a été arrêté. La personne qui les rapportera au soussigné recevra une récompense de cinquante piastres.

INGRAM & KEITH. Pour S. G. Cole.

Nlle-Orléans, 30 novembre 1861 2déc—2m—t ij

Publication toute récente.

Une belle carte lithographiée de LA CAROLINE DU SUD, de la GEORGIE et d'une partie de la FLORIDE.

Prix—*Cinquante cents.*

Une carte des côtes de la LOUISIANE, du MISSISSIPPI, de l'ALABAMA, en donnant les sondages, &c. Prix, $1 50.

Ces cartes sont faites d'après les relevés du gouvernement des Etats-Unis et sont les plus exactes qui aient jamais été publiées dans les Etats Confédérés.

☞ Il sera fait un fort escompte au commerce.

A vendre également un grand assortiment de cartes de la Virginie, de différents prix.

A vendre par MOLLE & Co, 2 déc—1m Passage de la Bourse, No 61, Nlle-Orléans

AVIS.

LE public est prévenu, qu'à partir de ce jour, je ne paierai aucune dette contractée par ma femme [illegible].

3 déc—4 MARIE SAVAMIAT.

SACS A DOS, FOURREAUX DE BAYONNETTES GIBERNES—CAPSULIERES.

LES soussignés offrent à vendre à l'amiable pour du comptant:—

300 SACS A DOS,
200 FOURREAUX DE BAYONNETTES,
20 GIBERNES,
20 CAPSULIERES.

28nov—6f G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

A VENDRE 600 livres de Soda au gré des acheteurs,

S'adresser au No 28, Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M. 21nov—6f

AVIS Aux Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Star.

LES commissaires de liquidation de la compagnie d'Assurance Star ont déclaré un dividende sur le capital, lequel dividende sera payé, à partir du 1er décembre prochain, au bureau de la Compagnie d'Assurance mutuelle du Star, rue Carondelet, No 1½.

27 nov

A VENDRE.

TABAC DE LA FLORIDE en boîte, ainsi que du Mason County pour [illegible] et trippes, par GUNTHER, ROSEWALD & Co., 27 nov—12 93, rue Poydras

MARGARET HAUGHERY,

(Ancienne Boulangerie d'Aquin,) *Rue de la Nouvelle Levée, No 76,* Entre les rues Poydras et Lafayette,

A constamment des biscuits Crackbell et toutes espèces de biscuits 13 sep—3 m

Vingt piastres de récompense.

UNE récompense de vingt piastres sera donnée à quiconque arrêtera le jeune nègre JOHN et le livrera dans une des geôles de la ville. Il est absent depuis trois semaines. Il est âgé d'environ seize ans, il parle l'anglais et le français et il appartient à M. C. Dufour, encoignure Esplanade et Dauphine.

SUCRE ET MELASSE.

LE sucre et la mélasse seront chargés et emmagasinés dans une presse à coton à des prix raisonnables. On peut laisser les ordres au bureau de MM. Roche & Esclapon, rue St Louis, No 9, ou au bureau de MM. W. S. Donnell & Co, rue Carondelet, No 14.

7 nov—1m IG. SZYMANSKI,

PHARMACIE, DROGUERIE ET MEDICAMENTS PATENTES.

J'ai l'honneur de prévenir Messieurs les médecins, les familles et le public en général, que j'ai transporté ma pharmacie de la rue Louisa, dans le local, rue de Chartres, No 150, ci-devant occupé par M. Wright & Co, sous l'hôtel St-Orléans. Je tiendrai de tout temps un assortiment complet de tous les médicaments patentés américains, français, anglais et allemands, en un mot tout ce qui concerne l'Art, ainsi que les formules, auxquelles je donnerai moi-même le plus grand soin.

Espérant que le public et Messieurs les médecins m'accorderont cette même confiance bienveillante, dont ils m'ont honoré depuis plus de douze ans, j'en sollicite respectueusement la continuation.

Nlle Orléans, 1er novembre 1861.

AUG SCHWAB, pharmacien, 1 nov—1m 150 & 152, rue de Chartres.

ARTILLERIE DE SIEGE DE BEAUREGARD.

Les membres de la Compagnie sont requis de se trouver DIMANCHE, 8 courant, à dix heures du matin, à leur arsenal, rue [illegible], entre Champs-Elysées et Mandeville. La plus grande ponctualité est requise; des affaires de la plus haute importance devant leur être communiquées. Par ordre du capitaine TH. MORANO, VICTOR MORANO, Sergent-Major.

6 déc—2

REGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Les officiers des différentes Compagnies se réuniront au Grand Conseil, SAMEDI soir, sept courant, à six heures précises pour affaires très importantes.

Les membres formant le Conseil d'Administration sont aussi convoqués.

La séance aura lieu chez le colonel. Par ordre, Le capitaine adjudant-major DE BUSSEUIL.

6 déc—2

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDEPENDANTS.

LES membres composant la Sixième Compagnie se réuniront aujourd'hui VENDREDI 6 courant, pour élection d'officiers, sous-officiers et caporaux. La Compagnie recevra encore quelques membres pour compléter son effectif. Les personnes qui désireraient s'enrôler dans la dite Compagnie sont priées de se rendre à la réunion qui aura lieu à la Caserne, rue St-Pierre, 174, CE SOIR à six heures précises. Les anciens soldats seront portés comme candidats pour la nomination des grades. Par ordre du Commandant, E. Brogniet.

6 déc—1 Le Capitaine Adjt-Major F. LAMUR

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDEPENDANTS.

Dans la grande réunion des compagnies, tenue hier 5 courant, les nominations suivantes ont eu lieu:

Première Compagnie.

Membres présents, 94 hommes
Elus Capitaine, E. Lanion, 94 voix.
" 1r Lieutenant, J. Girard, 94 voix.
" 2e Lieutenant, E. Fetter, 94 voix.

Seconde Compagnie.

Membres présents, 120 hommes
Elus Capitaine, E. Bardeau, 120 voix.
" 1er Lieutenant F. Laborde 115 voix
" 2d Lieutenant, Ch Mangin 115 voix

Troisième Compagnie.

Membres présents, 100 hommes
Elus Capitaine, F. Robin, 100 voix
" 1er Lieutenant, P. Therade 98 voix
" 2d Lieutenant, V. Dupuy 98 voix

Quatrième Compagnie.

Membres présents, 78 hommes
Elus Capitaine, F. Lanor 78 voix
" 1er Lieutenant, G Lanne, 75 voix
" 2d Lieutenant, C Meaugeon, 76 voix

Certifié Le Commandant E. BROGNIET, Le Capitaine Adjudant Major F. LAMUR. 6 déc—1

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDEPENDANTS.

Le bataillon se réunira dimanche, 8 courant, pour école de bataillon. La réunion aura lieu à la caserne rue St Pierre, 174, à une heure précise après midi, l'appel sera fait à 1 heure ¼. On se rendra armés et équipés la tenue d'hiver, les guêtres par dessous le pantalon.

Par ordre du commandant. E. Brogniet.

5 déc—2 L'adjudant-major, F. LAMUR.

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDEPENDANTS.

5me Compagnie.

Les membres de la cinquième compagnie sont prévenus que les exercices ont lieu les vendredi et mercredi de chaque semaine la plus grande ponctualité est requise. Tout membre manquant trois fois aux exercices, sans raisons valables, sera rayé et son nom envoyé au Quartier-Général.

Par ordre du capitaine A. CORNUEL

Le sergent-major PIERRE COUSSIRAT 5déc—1f

Deuxième Bataillon des Chasseurs à pied de la Louisiane.

ORDRE DE BATAILLON.—Le Bataillon prendra les armes samedi 7 courant à trois heures précises, pour exercice de tirailleurs. Cet exercice aura lieu tous les samedis à la même heure.

Par ordre du commandant S. M[illegible]

6 déc—2 J. LAFOND, adjudant-major.

Regimento dei Cacciatori Spagnuoli di N. Orleans

LEGIONE GARIBALDI.

La Compagnia prenderà le armi SABATO, 7 dicembre alle ore 3 P. M. precise, per esercizio di battaglione.

La massima puntualità è richiesta.

Armamento completo con zaino

P. MARINONI, Caporale Foriere

6 déc—2

Regimiento de Cazadores Españoles de N. Orleans—No 34.

Se participa á todos los que componen este Regimiento, que se suspende por esta semana la academia de los Sres oficiales, sargentos y cabos, como igualmente el ejercicio general de Batallon. De orden del coronel.

El mayor ayudante

6déc—2 G. SEGUI Y GAHONA

Quartier-Général des Orleans Fire Battalion.

Nlle Orléans, 5 décembre 1861.

Attention!!!

L'élection des officiers supérieurs de ce Bataillon aura lieu samedi soir, 7 du courant, à l'arsenal.

Tous les officiers commissionnés du Bataillon sont priés d'assister à l'élection. ERNEST GUERINGER, Secrétaire

6 déc—2

Garde Urbaine des Vétérans de 1814-15.

Une assemblée de cette compagnie aura lieu dimanche prochain, 8 du courant, à 10 heures du matin, au domicile du capitaine, rue des Ursulines, No 265.

Les personnes qui voudront en faire partie, et au dessus de l'âge de 45 ans, seront admises en se faisant présenter par un membre de ladite compagnie—Par ordre du capitaine

6 déc—2 SIMON BRANDAO Sergent-major

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS

Compagnie de Réserve.

Ordre No— Nlle-Orléans, le 4 décembre 1861.

La compagnie s'assemblera à son arsenal, rue St Pierre, vendredi le 6 du courant, à 6 heures précises du soir. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre du capitaine.

5déc—2f J. VILLARRUBIA, sergent major

CITY DEFENDERS.

A partir de lundi 9 courant il y aura exercice deux fois par semaine le lundi et le vendredi, de six à huit heures du soir. Un membre qui manquera une seule fois à l'appel sera rapporté au Quartier Général et renvoyé de la compagnie, excepté pour raison de maladie, alors on sera obligé de faire voir un certificat du docteur.—Par ordre du capitaine A. HAUKUT. TOM TAYLOR, Secrétaire

5 déc—2

JEUNES GARDES CREOLES.

Les membres de cette Compagnie sont ordonnés de se rendre chez le capitaine vendredi 6 courant, à six heures très précises, pour des raisons qui intéressent le corps.

Par ordre F. RAOUEL BOGUILLE, 5déc Sergent major

Second Bataillon des Chasseurs à pied de la Louisiane.

Ordre de Bataillon.

A l'assemblée générale du Bataillon, qui a eu lieu le 1er de ce mois, les résolutions suivantes ont été adoptées

1o Tout membre manquant à un exercice sans excuse valable, sera passible d'une amende d'une piastre, qui devra être payée dans les huit jours suivant l'absence.

2o Si l'amende imposée n'est pas payée dans le délai fixé, le nom du délinquant sera rapporté au quartier-général.

3o Tout membre manquant à deux exercices suivis, et qui ne donnera pas d'excuse valable, sera rapporté au quartier-général

Par ordre du major L. Meilleur. J. LAFOND.

4 déc—3 Adjudant Major

OFFICIEL.

BUREAU DE L'EXECUTIF.

Bâton Rouge, 5 novembre 1861.

CONFORMEMENT à la section 13 de l'Acte No 182 approuvé le 9 mars 1857, intitulé "Acte relativement à certaines dettes de l'Etat", des propositions cachetées seront reçues, pendant soixante jours, à partir de la première publication de cette annonce, pour l'achat par l'Etat de la Louisiane, de bons représentant une valeur de seize mille piastres (plus ou moins) et qui peuvent être reçus par l'Etat comme garantie pour la circulation des Banques Libres de cet Etat, établies en vertu de l'Acte No 166, approuvé le 15 mars 1855.

—Toutes les propositions devront être adressées à l'Auditeur et au Trésorier, à Bâton Rouge, et devront être endossées "Propositions pour l'achat de bons de l'Etat." Ces propositions seront ouvertes, par les deux officiers susdits, SAMEDI, 6 janvier 1862. Le dit achat sera fait de l'enchérisseur ou des enchérisseurs offrant de vendre les dits bons au meilleur marché.

Le Gouverneur se réserve le droit de rejeter les propositions, en partie ou en totalité, et de demander, par annonces, de nouvelles propositions.

[Sceau] THOMAS O. MOORE.

Par le Gouverneur

7nov—au 5jan P. H. HARDY, Secrétaire d'Etat.

Extrait Perfectionné de Café.

CE précieux article qui donne un café pur et délicieux et une économie d'au moins la moitié, est constamment en vente, en gros et en détail, chez A. BLAISE & CO., seuls agents, à l'encoignure des rues Royale et Toulouse.

Les fabricants sont MM J. REISS & Co. (rue Robertson, No 197,) qui sont prêts à remplir toutes les commandes qui leur seront adressées. 21 nov—1m

VINS! VINS!

QUATRE-VINGT-QUINZE barriques de vin de Bordeaux pour familles, à vendre au-dessous du cours pour du comptant.

24 caisses fruits à l'eau de vie. S'adresser à J. M. TUFERY, No 180, rue Royale, de 9 à 3 heures.

20 nov—1m

AVIS.

JAS S. KNAPP, chirurgien-dentiste, offre ses services à ceux qui ont des opérations à se faire faire à la bouche. On le trouvera à son cabinet, No 15, rue Baronne près Canal.

Ses prix ne sont pas ceux des charlatans. 16nov—1m

VIN.

QUATRE-VINGT barriques vin de Bordeaux, d'excellente qualité—16 demi dito Sauterne, à vendre au prix coûtant, pour clore une facture—Egalement bouchons à vendre A. J. CLAY,

13 nov—1m rue Royale, No 82.

Bureau de la Compagnie de Manufacture de Souliers du Sud.

Nlle-Orléans, 25 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de Directeurs, pour l'année, aura lieu, au bureau de la Compagnie, LUNDI, 9 décembre prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après midi. GEO. H. ROZET, Secrétaire.

27 nov—au 9 déc

HUILE DE LIN.

A VENDRE—Un lot d'excellente HUILE DE LIN BOUILLIE. S'adresser au No 187, rue Conti, entre Bourgogne et Remparts. 21nov—6f

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités, au gré des acheteurs

Les ordres laissés au soussigné seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 22, Canal.

Aussi, à vendre—Un lot de SAVON, de SODA et d'ACIDE SULFURIQUE. 21nov—6m

Banque d'Amérique.

Nlle Orléans, 18 novembre 1861

L'ELECTION annuelle de treize directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi mercredi, 18 décembre prochain.

20 nov—au 18 déc AM. FORTIER, Caissier

Mules à vendre.

A vendre, pour du comptant ou des Bons Confédérés—100 Mules d'Amérique.

J. B. SLAWSON, No 4 rue Royale.

VENTES A L'ENCAN.

Une esclave, très joli sujet, à l'encan.

PAR McCERREN & LANDRY, Jr.

W. McCERREN, encanteur, bureau et salle d'encan, au Masonic Hall, rue St-Charles.

SAMEDI, 7 décembre, à 11 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, au Masonic Hall, la négresse MARTHA, âgée de vingt ans, assez bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, parlant l'anglais et le français et pleinement garantie.

Conditions—Comptant. 4 déc

Chevaux en bois, Lampes, &c.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

LUNDI, 9 décembre 1861, à midi, il sera vendu, sur les lieux, chez M. Biois, au coin du Pont du Bayou St Jean et de l'autre côté du Pont, sans aucune réserve

CHEVAUX en bois, 2 VOITURES et 2 ORGUES, glaces, lampes, &c.

Conditions, comptant, sur les lieux.

Les acquéreurs sont priés d'aller visiter l'établissement qui sera ouvert dimanche prochain. 3 déc

Agréable Maison basse à étage.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 7 décembre 1861 à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, Esplanade et Chemin du Bayou, désigné par le No 8, mesurant 24 pieds, 6 pouces 8 lignes de face à la rue Robertson, environ 87 pieds, 2 pouces de profondeur et face à la rue du Quartier, environ 91 pieds 9 pouces sur la ligne contiguë à la propriété de M. L. Surgi et environ 19 pieds de large sur la ligne du fond—Ensemble une maison en bois à étages et les améliorations qui en dépendent, tous les droits et priviléges ainsi que la jouissance d'une portion de la rue du Quartier sur laquelle est construite une bâtisse en bois de deux chambres à feu, un hangar à laver, &c, &c—La bâtisse est une maison en bois à étage en bon état avec porte d'entrée, deux chambres de 18 pieds carrés au rez-de-chaussée, ainsi qu'une autre chambre de 11 pieds sur 18. Même distribution à l'étage supérieur, une cuisine à étage de quatre chambres, citerne de 1000 gallons, puits, latrines, &c, &c, &c.—Voir le plan à la Bourse.

CONDITIONS—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets sans endosseur, portant six pour cent d'intérêt par an de date et garantis par hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public. 3 déc—5

VACHERIE! VACHERIE!

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur, Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu LUNDI, 9 décembre 1861, à 11 heures du matin encoignure du chemin du Bayou et la rue White, ancienne écurie de Lou Carrere—

20 vaches de la partie fraîche en lait et les autres au moment de vêler.

3 chevaux, 1 charrette à lait, 2 charrettes de provisions, la clientèle et les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Au-dessous de $100 comptant et au-dessus de $100 trois mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 4déc

VENTES JUDICIAIRES.

Eugène Rochereau & Co, vs Henry Simons.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans, No 15 15—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 7 de janvier 1862, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir

Un terrain situé au faubourg Ste Marie de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Charles, Carondelet, Union et Gravier, désigné par le No Trois, suivant plan dressé par [illegible], approuvé par D. Howard, arpenteur, le 14 de janvier 1857 déposé en l'étude de J. B. Marks ci-devant notaire public en cette ville, le 1er février de la même année.

Ledit terrain mesure, mesure américaine, vingt-sept pieds sept pouces de face à la rue Gravier, cent cinquante-cinq pieds cinq pouces de profondeur d'un côté, cent cinquante deux pieds six pouces de profondeur sur la ligne limitrophe au terrain No Deux et vingt-six pieds huit pouces de face à la rue de l'Union.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

6 déc—14, 23, 30, 7 jan JNO P. WALDEN, shérif de la Paroisse d'Orléans

John Valentine vs Dame Anne W. Jeter et John T. Jeter, son mari.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 8 812—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, [illegible], je procéderai le mardi 7 de janvier 1862, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication des esclaves HENRI et ELIZA sus énoncés.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

Jno P. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans

6 déc—14, 23, 30 janv. 7

Succession de Thomas Rees.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No. 17,529—En vertu d'un ordre de vente rendu le 6 de novembre 1861, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 16 de décembre 1861, à dix heures A. M., aux lieux ci-après désignés à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un magasin de quincaillerie, situé à Algers, rive droite du fleuve, rue Patterson, entre celles Seguin et Bouny, suivant inventaire

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JOHN P. WALDEN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6déc—4,5,6

Ann Gallagher vs M et Mme Engsfeld—No 24,990.

QUATRIEME Cour du juge de paix pour la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Ernest Morse, juge de ladite Cour dans l'affaire ci-dessus je procéderai le mardi 17 décembre 1861, à midi, en face de mon bureau situé [illegible] No 35 entre les rues Chartres et Royale, à l'adjudication des [illegible] ci-dessus—Conditions comptant au moment de l'adjudication ANTHONY PRADOS, Constable

6 déc—10,14

NO 279. Dans la Cour du Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, Mme L. Vitry, f. c. l. vs La Boissière [illegible]—Avec le consentement des parties dans cette affaire je vendrai à l'enchère publique vendredi, 6 décembre 1861, à une heure, midi, rue de la Douane, No 224 entre les rues Franklin, et Tremé—Un lot de meubles, etc., saisis dans le susdit procès.

Conditions, comptant sur livraison.

6déc—1t L. H. WATSON, constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Dame Josefa HERNANDEZ, décédée épouse de José Prats—No 734.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Dame Anita Prats veuve de Miguel Hernandez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Dame Josefa Hernandez, épouse décédée de José Prats décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier

6déc 9 5

K. Champagne vs ses créanciers et les créanciers de Champagne et Nicholas.—No 14,646.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Les créanciers de l'insolvable Raymond Champagne sont par le présent avis notifiés que la cession de ses biens et des biens de Champagne et Nicholas, a été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de la dite société et que les créanciers de cette société sont requis de se réunir, en l'étude de S. Bouny, Esq. notaire public, en cette ville, le 10me jour de janvier 1862 à 10 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable et pour la nomination d'un syndic, et en même temps que les affaires de la dite société sont suspendues, et que Louis Duvigneaud, Esq. est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la Cour, ce 2me jour de décembre 1861

A. D. BERNOUDY, Député-Greffier.

5déc—14,24, jan4

Jean Malplatte vs ses créanciers et les créanciers de J. Malplatte & Co.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers des insolvables et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau provisoire présenté par le syndic ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour. OSCAR LEBLANC, Député Greffier

2déc—4,6,10

Charles MONROSE vs ses Créanciers—No 17,206.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau présenté par le Syndic ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour. OSCAR LE BLANC, Député-Greffier.

29 nov—2,6 déc

Succession de D. Tambourne—No 17,566.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier

3déc—4,6,10

Succession de Adélaïde Brown, f. c. l.—No 17,233

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député-Greffier.

2déc—2,6,11

Succession de André Grasso.

LES créanciers de cette succession sont invités à se faire connaître au soussigné et à lui préparer une note de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées. J. A. BAQUIE, Exécuteur testamentaire.

27nov—3fan10j Encoignure Julie et Cirque.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans,

21 décembre 1861.

UNE élection de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année aura lieu au bureau, rue de la Commune, No 120, LUNDI, 6 janvier prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi.

N. O. J. TISDALE, Trésorier. 3déc—30t

AVIS.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE des actionnaires de cette Compagnie aura lieu, le 20 du courant, et l'élection de Directeurs le 22 janvier prochain, au Bureau de la Compagnie, rue St Pierre, No 3.

BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire. 3 déc—au 22 j

A VENDRE PAR P. PRATS & CO. No 28, Commercial Place—

5400 Regalia Cinto de Brion
2700 Cazadores de Perilla [illegible]
3200 Regalia del Rey Cabarge
5600 Breves Uriarte
7500 Londres chicos do
5100 Regalia Britanica Lusca
4400 Ricos Comerciantes Meridiana
3000 Regalia Britanica.
2000 Regalia de Espartero, Walter Scott, Flor,
1200 do do do
2400 Cazadores Flor de Morales
2300 Londres Cabañas
3000 Conchitas Segunda.

56,000 Cigares. 18nov—1m

Changement de local.

LE 1er novembre prochain, notre succursale située dans la rue de Chartres, No 151, sera transportée au No 21 de la même rue, où nous remplirons toutes les commandes de nos amis et des bons marchés.

J. WRIGHT & Co, 8 oct—3m Rue de Chartres No 21.

VIN—1300 caisses de 12 bouteilles, St Julien vin de Bordeaux, qualité supérieure, J Ducasting & Co J B Clavé, &c. A vendre par CHAUDET & NEE, 29 sep 147 et 149, Royale entre Toulouse et St Pierre

Acide Sulfurique.

QUELQUES carboys de vitriol ou acide sulfurique, à vendre à des prix pour clore une consignation. M. S. [illegible], 13 nov Rue du Canal, No 37.

VENTES A L'ENCAN.

GROCERIES.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur. Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu vendredi, 6 décembre 1861, à 10 heures et demie du matin, à l'encoignure des rues St. Jean-Baptiste et Union—

Le fonds d'un magasin de groceries bien assorti ainsi qu'un lot de fayence assortie.

Conditions—Comptant. 5déc

Magnifique stock de Groceries, Liqueurs, Vins, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MERCREDI, 11 décembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de M. W. L. Lalander, à l'encoignure des rues Gravier et Nouvelle-Levée, pour cause de liquidation—Tout le stock de choix de groceries, liqueurs vins, meubles de bureau, &c.

Conditions—Comptant. 5déc

Vacherie! Vacherie!

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur. Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu lundi 16 et mardi 17 décembre 1861, à 11 heures du matin sur l'habitation Hopkins, sur le Chemin de Gentilly, à peu de distance de la station du chemin de fer Pontchartrain—

180 belles vaches laitières, les unes fraîches en lait et les autres sur le point de vêler. 3 taureaux, 6 chevaux, 4 mulets, 2 charrettes à lait et 2 à provisions, les ustensiles de la vacherie ainsi que la clientèle.

Conditions—Jusqu'à $100, comptant; de $100 à $300, 3 mois, et au-dessus de $300, 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Aussi—Le bail de l'habitation dont le détail sera donné au moment de la vente. 5 déc

Poudre! Poudre!

PAR R. B. SYKES, encanteur.

SAMEDI, 7 du courant, à midi, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, à bord de la gabare amarrée au wharf de l'Hôpital de la Marine, de l'autre côté du fleuve—

319 barillets de poudre plus ou moins avariées.

Les acheteurs pourront se rendre sur les lieux par le ferry qui part de la rue du Canal.

Conditions—Comptant. 5 déc

Maison et Terrain sur la Promenade Carondelet et un terrain formant l'encoignure des rues Conti et Miro.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 7 décembre 1861, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1o Un terrain situé dans l'îlet compris entre la Promenade Carondelet et les rues St-Louis, Derbigny et Roman, ayant 27 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la Promenade Carondelet, sur environ 96 pieds de profondeur. Ensemble la maison ayant quatre chambres, hangar, lieux d'aisance, puits, deux cuves, &c, &c, banquettes en briques, &c.

Conditions—$500 comptant. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet dû le 6 juin 1862. Le reste à 18 mois de crédit, à partir du jour de la vente, avec 6 pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement, et, en cas de non paiement, 8 pour cent—La propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur.

L'acte de vente pardevant Joseph Cohn, notaire public.

2o—Un terrain formant l'encoignure des rues Conti et Miro, dans l'îlet compris entre les rues Conti, Miro, St Louis et Galvez, ayant 29 pieds 9 pouces de face à la rue Conti, sur 104 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Miro.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt jusqu'à l'échéance et, en cas de non paiement, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant P. C. Cuvellier, notaire public. 5déc—5

Vacherie! Vacherie!

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

Il sera vendu mardi 10 décembre 1861, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Bienville et Clark, chez M. Barthélemy Morel—

25 belles vaches laitières.
1 mulet,
1 jument.
1 charrette à lait, les ustensiles de la vacherie et la clientèle.

Conditions—Jusqu'à $100, comptant; au-dessus de $100, trois mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 5 déc

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur, No 23, rue Royale.

Madame Claire C. Toledano, épouse de David R. Godwin et autres vs Christaval Toledano et autres, pour opérer un partage.

IL sera vendu à l'encan JEUDI, 19 décembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, d'après et conformément un jugement de l'honorable J. Bermudez, juge de la Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans, No 16964, daté du 12 novembre 1861, dans l'affaire de madame Claire C. Toledano, épouse de David R. Godwin et autres vs Christaval Toledano et autres, pour opérer un partage, les esclaves suivants:

1—HENRY, nègre, âgé d'à peu près 45 ans, sourd,
2—SAM, do do do 67 ans, ayant des rhumatismes et [illegible].
3—PIERRE, nègre, âgé d'à peu près 50 ans, ayant des rhumatismes.
4—DELPHINE, négresse, âgée d'à peu près 45 ans, domestique de maison.
5—JOE, âgé d'à peu près 11 ans, enfant de Delphine.
6—JULIETTE, griffonne, âgée d'à peu près 25 ans, domestique de maison et son enfant MARIE, âgée d'à peu près 6 ans.
7—PHILOMELE, négresse âgée d'à peu près 18 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
8—KATE, griffonne, âgée d'à peu près 18 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
9—CELIA, négresse, âgée d'à peu près 50 ans, domestique de maison blanchisseuse et repasseuse.
10—ABBY négresse, âgée d'à peu près 52 ans, blanchisseuse.
11—MARY ANN, négresse, âgée d'à peu près 40 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, ayant mal aux yeux.
12—GEORGE, nègre, âgé d'à peu près 26 ans.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois en billets divisés par coupures au gré des intéressés, garantis par hypothèque sur les esclaves vendus, portant 8 p% d'intérêts, du jour de la vente jusqu'à maturité et 8% après maturité jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente par-devant F. Grima, notaire public.

16nov—19,20 2 & 29,30—3,6 13,14,16 19déc

Succession de O B NICHOLSON—No 16,429

PAR J. B. CROZAT, encanteur, Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, samedi le 14me jour du mois de décembre 1861, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le neuf novembre 1861, dans [l'affaire] de la Cour No 16,429, au compte de la dite succession, savoir

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations ci-dessus, situé dans le faubourg Franklin, de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Prosper et Bella Union, désigné par le lot numéro cinq, sur un plan numéro 54 sur un plan dressé par L. Surgi, le huit d'avril 1839. Le dit lot mesurant trente-et-un pieds de face à la rue Mandeville, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-quatre pieds, six pouces et six lignes.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 13nov—8au30j

POUR LES ATTAKAPAS.

Le beau bateau à vapeur DON LOUIS, capitaine F. E. Burke (J. A. Labarthe commis), fera régulièrement, pendant toute la saison, les voyages entre Brashear City et la Nlle Ibérie. Il part de Brashear City tous les mercredis, vendredis et dimanches, à l'arrivée du convoi du railway des Opelousas; et de la Nlle-Ibérie, tous les mardis, jeudis et samedis, à midi.

Il prend le fret au même taux que les autres bateaux faisant un service concurremment avec les chemins de fer. 2 déc—1m

Liste des lettres françaises.

Restant au bureau de Poste le 5 décembre 1861.

Armandeau, Mr.
Angen, Mr.
Barbeaut, Paul,
Baré, Aristide.
Blaise, F.
Boudier, Victor,
Cirée, A
Duquir, Jules
Darnodes, Marcel
Danest, Auguste
Decrent, T
De Guns, L F
Exzicious, Louis
Fanperat, L
Fayat, Ernest
Fayet, Cotos
Fréret, T P
Gautreau, Léoni
Gaudy, F C
Gayac, Achille
Gardmord H R
Gaudet, Louis
Houts, Pierre
Janels, Gustave
Lafitte, Jean
Laudumier, J M
Lanes, R
Labarth, N
Maury, T
Mathieu, Louis
Olivier, Adolphe
Parlange, Cons
Pradat, L A
Plantigna, J J
Rancaud, Auguste
Rarrar, Pierre
Romanes, Paul
Sayer, J Baptiste
Surgi, Henry
Trepagnier, R
Wiltz, Ernst
Venvair, Joseph
Viande, A

A
Adams, S. G.
B
Bouchereau, Emile,
Bringier, A. M. & Co.,
[illegible] St-Ange,
[illegible], E.
C
Cuthbert, Ernest
D
Dupeyron, Baptiste
[illegible], A
[illegible], G, juge
[illegible], François
E
F
Fernandes, F
[illegible], Justin, cap
[illegible], M Ia
G
Gaudet, L A
Gautier, J W
Giraudeau, D
Guérin, F J
Gruenel, Mr
H
J
Jourdan, Onésime
L
Lecheur, Pauline Mlle
Le Gas, Ed
[illegible], F
M
Morel, P S
[illegible], P St Clair
O
P
[illegible], Jean
[illegible], Charles
[illegible], G
R
[illegible], H, cap.
Roy, Pierre
S
Smith, Eugène
T
Tregle, D B
W
V
Valsira, V

J. L. RIDDELL, P. M.

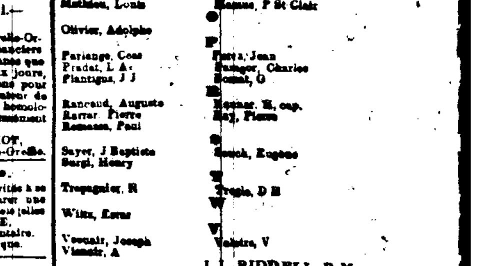

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 204, Vieille Levée.

LIENHARD & NORMAN, Rue Toulouse, No 2[illegible], entre Tremé et Marais.

Banque du Canal.

Nlle-Orléans, 24 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de sept directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu au local de la Banque à l'encoignure des rues Camp et Gravier, le deuxième lundi de décembre prochain, de 10 heures du matin à deux heures de l'après-midi.

23 nov—au 9 déc A. E. KERNION, caissier.

A louer.

Une jolie résidence rue Ste. Anne, entre Tremé et Johnson, ayant 4 pièces dont 5 dans la maison et trois dans la cuisine [ouvrage fini]

Prix $25 par mois pour les clés. S'adresser au fond de la propriété. [illegible]

MAISONS ET MAGASINS A LOUER.

Livraison immédiate.

Une maison très vaste, rue Toulouse, No [illegible].
Une maison rue St Pierre, No [illegible].
Une maison rue St Pierre, No [illegible].
Une maison rue St Pierre, No [illegible].
Une maison rue des Remparts, No [illegible].
Une maison rue Royale, No [illegible].
Livraison au 1er janvier 1862
Un magasin rue de la Levée, No 2[illegible], actuellement occupé par A. Morgan.

Pour les conditions, s'adresser à BERNARD AVEGNO, 20 nov—3m 50 rue Carondelet